



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 février 2012
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

I. Introduction

1. Par sa résolution 2012 (2011) du 14 octobre 2011, le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 15 octobre 2012 le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et m'a prié de lui faire rapport deux fois par an sur l'exécution de son mandat 45 jours au moins avant sa date d'expiration. Le présent rapport rend compte des principaux événements survenus entre le 25 août 2011, date de la parution de mon dernier rapport (S/2011/540), et le 28 février 2012. Il décrit les activités que la Mission a menées conformément au mandat que le Conseil lui a confié par ses résolutions 1542 (2004), 1608 (2005), 1702 (2006), 1743 (2007), 1780 (2007), 1840 (2008), 1892 (2009), 1908 (2010), 1927 (2010), 1944 (2010) et 2012 (2011).

II. Point de la situation politique et de l'état de la sécurité

Situation politique

2. Suite à mon précédent rapport évoquant l'impasse politique dans laquelle se trouvaient le Président et le Parlement haïtiens, un compromis s'est finalement dégagé sur le choix d'un premier ministre. Le 16 septembre, quatre mois après le début du mandat du Président Michel Joseph Martelly, la Chambre des députés a voté à l'unanimité pour ratifier son troisième choix au poste de premier ministre en la personne de Garry Conille. Le Sénat a entériné le choix du Président Martelly peu de temps après, à l'issue de débats et de négociations intenses sur la composition du Gouvernement. M. Conille et son cabinet, constitué notamment de plusieurs confidents du Président Martelly, ont officiellement prêté serment le 18 octobre.

3. Malgré l'appel lancé par le Président Martelly dans son allocution prononcée devant le Parlement, le 9 janvier, en faveur d'un consensus national entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire pour assurer la cohérence de l'action gouvernementale, deux grandes controverses politiques ont concouru à tendre les relations entre l'exécutif et le législatif au cours de la période considérée. Il s'agissait de l'arrestation, en fin octobre, malgré son immunité parlementaire, du député Arnel Bélizaire (département de l'Ouest) et d'allégations, en fin novembre, proférées par le sénateur Jean-Charles Moïse, accusant le Président Martelly et d'autres hauts responsables du Gouvernement de détenir une nationalité étrangère, ce qui est



strictement interdit par la Constitution haïtienne. La première affaire a conduit à la démission en novembre 2011, sous l'effet de fortes pressions parlementaires, du Ministre de la justice, Josué Pierre-Louis. Le 9 février, la commission parlementaire qui enquêtait sur les circonstances qui avaient conduit à l'arrestation de M. Bélizaire a rendu son rapport, qualifiant l'arrestation d'arbitraire et accusant l'ancien Procureur en chef de l'avoir ordonnée. Les allégations de double nationalité ont provoqué une série de situations conflictuelles délicates entre la présidence et le Parlement. Cela a quasiment mis un terme à leur collaboration et paralysé les progrès au sujet de l'établissement d'un programme législatif consensuel, de l'adoption du budget national et de la publication d'un calendrier pour la tenue des prochaines élections législatives, municipales et locales partielles. La commission sénatoriale chargée d'enquêter sur l'affaire de la double nationalité poursuit ses travaux.

4. Le 24 février, le Premier Ministre, Garry Conille, a présenté sa lettre de démission au Président Martelly, qui l'a acceptée. C'était à la suite de tensions prolongées entre le Président et le Premier Ministre, notamment sur la question de savoir si les ministres, comme l'avait proposé M. Conille, devraient soumettre leurs documents à la commission sénatoriale chargée d'enquêter sur la double nationalité. Le Premier Ministre et son cabinet devraient régler les affaires courantes jusqu'à la formation d'un nouveau gouvernement.

5. Le 21 décembre, à l'occasion d'une visite du Club de Madrid, le Président Martelly a annoncé son intention de faire avancer le processus de publication des amendements constitutionnels sans tarder. Or le 13 janvier, il a déclaré qu'il attendrait la publication du rapport de la commission spéciale du Sénat sur les amendements constitutionnels. La position du Président Martelly semblait refléter l'opinion de certains acteurs politiques et conseillers présidentiels favorables à l'adoption d'une nouvelle constitution plutôt qu'à l'amendement de celle actuellement en vigueur. La réticence manifestée par le Président Martelly à publier les amendements constitutionnels et le fait qu'il ait dissous le Conseil électoral provisoire le 29 décembre 2011 laissent penser qu'il faudra vraisemblablement en créer un nouveau, plutôt que s'en tenir au conseil permanent prévu dans le cadre des amendements. En janvier et février, des dirigeants de plusieurs partis politiques, dont le Rassemblement des démocrates nationaux progressistes, Fusion et l'Organisation du peuple en lutte ont invité le Gouvernement à consulter les partis politiques en vue de la mise en place d'un conseil électoral crédible et transparent, quelle que soit la décision finale qui serait prise à propos de la publication des amendements constitutionnels.

6. La première session ordinaire du Parlement de 2012 s'est ouverte le 9 janvier et a été marquée par la ratification, le 31 janvier, par une session conjointe du Sénat et de la Chambre des députés, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Cette issue témoignait de la volonté des nouveaux dirigeants parlementaires de ratifier un certain nombre de traités et de conventions historiques au cours de la quarante-quatrième législature. À la même occasion, le Président Martelly a prononcé une allocution dans laquelle il a fait état des graves problèmes structurels et socioéconomiques auxquels se heurtait Haïti et exprimé son souhait de modifier cette situation par des politiques publiques efficaces qui atténueraient la pauvreté dont souffraient des millions d'Haïtiens.

7. Pour avoir pris l'engagement, lors de sa campagne, de rétablir l'armée haïtienne, le Président Martelly a, le 16 septembre, rendu public un plan préliminaire donnant un aperçu de la mission et des effectifs de la nouvelle armée. Le 1^{er} janvier, il a annoncé que la commission civile examinant le rétablissement des forces armées, qui avait été instituée par décret présidentiel en décembre 2011, avait achevé son rapport provisoire, qui ne tarderait pas à être soumis pour consultation aux trois branches du Gouvernement ainsi qu'à la société civile et au secteur privé. Réagissant au plan du Président Martelly, les partenaires internationaux ont noté le droit souverain qu'avait Haïti de se doter d'une armée régulière. Ils ont toutefois prévenu que la future armée devrait être soumise au contrôle démocratique et au respect du principe de responsabilité, qu'elle ne devrait pas être rétablie au détriment du développement de la Police nationale d'Haïti, et que sa taille et sa composition devraient reposer sur un examen plus élargi du secteur de la sécurité. Ils ont également indiqué que le projet ne bénéficierait pas du soutien financier de la communauté internationale.

8. Si aucun appel public n'a été lancé en faveur de la remobilisation des forces armées, il reste qu'à la mi-février, un certain nombre de groupes armés et apparemment organisés, composés d'anciens membres des Forces armées d'Haïti, avaient refait surface dans plusieurs départements, ce qui constituait une source potentielle d'instabilité. Le 14 février, à l'issue d'une réunion avec mon Représentant spécial, le Ministre de l'intérieur a invité ces groupes à renoncer à leur mobilisation, en faisant valoir que le Gouvernement ne l'avait pas autorisée. Il a ajouté que le rétablissement de l'armée haïtienne se ferait en temps utile, serait suivi de près et se déroulerait de manière ordonnée. Malgré l'appel lancé par le Ministre, on a observé que des groupes de plus en plus larges d'anciens éléments de l'armée et de nouvelles recrues effectuaient des exercices d'entraînement dans tout le pays vers fin février, ce qui soulève des questions quant à leurs sources de soutien et de financement.

Évaluation de l'état de la sécurité

9. Dans l'ensemble, l'état de la sécurité est demeuré relativement stable, quoique fragile, durant toute la période à l'examen, du fait de l'éclatement de troubles civils sporadiques liés principalement à l'incertitude politique et à des revendications socioéconomiques. Les actes de violence de caractère politique ont nettement diminué. Cela étant, la MINUSTAH a entamé le retrait prescrit des effectifs militaires et de police déployés au lendemain du séisme et qui doit s'achever à la fin de juin 2012.

10. Le nombre d'actes criminels tels que les meurtres, viols et enlèvements n'a pas beaucoup évolué par rapport à la précédente période considérée. De septembre à décembre 2011, les cas d'homicide enregistrés dans le pays ont chuté à 65 par mois contre 76 au cours de la période antérieure à l'examen. Les cas d'enlèvement ont légèrement baissé, passant de 13 par mois à 12 par mois pour la précédente période. Les cas de viol signalés sont tombés à 40 par mois alors qu'ils étaient de 43 lors de la période antérieure à l'étude. Cette dernière tendance pourrait refléter une diminution des cas de viol signalés plutôt qu'une baisse effective du nombre de viols commis.

11. Les militaires et les policiers de la MINUSTAH ont continué de jouer un rôle essentiel dans le maintien de la sécurité et de la stabilité générales. Bien que la

Police nationale haïtienne améliore lentement son efficacité, elle n'est pas encore à même d'assurer pleinement la sécurité intérieure. La MINUSTAH a continué à faire porter l'essentiel de son action sur la protection de groupes vulnérables, notamment les femmes et les enfants, à la fois en renforçant les stratégies de police de proximité sur toute l'étendue du territoire et en accentuant sa présence militaire et policière dans les zones en proie à la violence ainsi que dans les camps de déplacés. De septembre à décembre 2011, les militaires et les policiers de la MINUSTAH ont effectué 4 455 patrouilles conjointes avec la Police nationale haïtienne à Port-au-Prince et alentour, et 15 001 patrouilles conjointes dans le reste du pays. Au cours de cette période, ils ont effectué 29 471 patrouilles dans les camps de déplacés de la zone métropolitaine de Port-au-Prince et 10 457 dans des camps situés en dehors de Port-au-Prince.

12. Les militaires et les policiers de la MINUSTAH ont également mené des opérations conjointes de lutte contre la criminalité avec la Police nationale haïtienne, ainsi que de bouclage, de perquisition et d'arrestation de membres de gangs. Le personnel de la MINUSTAH a fourni renfort et appui, le cas échéant, lors de manifestations et de troubles civils. De septembre à décembre 2011, la MINUSTAH a procédé à 6 811 opérations conjointes dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince visant à perturber les activités de groupes criminels. Au cours de cette période, cinq membres de gangs ont été arrêtés. Ces efforts ont été sous-tendus par une analyse intégrée des menaces et des opérations de collecte d'informations.

III. Point de la situation humanitaire et du relèvement

13. Haïti a continué de faire face à d'importantes difficultés sur le plan humanitaire et un grand nombre de personnes déplacées vivant dans les camps dépendent toujours de l'aide fournie pour survivre. En janvier 2012, on comptait environ 515 000 habitants des camps, dont des personnes déplacées, vivant dans 707 lieux d'hébergement, dont la plupart se trouve à Port-au-Prince et alentour. Cela représente une baisse de 119 000 personnes (ou 19 % du total) et de 394 lieux d'hébergement par rapport à juin 2011. L'épidémie actuelle de choléra, l'insécurité alimentaire et l'extrême vulnérabilité du pays aux catastrophes naturelles ont accru les difficultés auxquelles doit faire face la population haïtienne. Au cours de la période à l'examen, plus de 1,5 million de personnes, dont 1,1 million d'enfants, sont restés tributaires de l'aide alimentaire fournie par le Programme alimentaire mondial.

14. Les activités de relèvement et de reconstruction ont progressé, bien que lentement. Certains besoins humanitaires critiques, notamment liés à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement dans les camps, ont vu l'attention qui leur était accordée diminuer, des partenaires humanitaires ayant progressivement éliminé leurs activités, faute de financement. L'appel global lancé en 2011 en faveur d'Haïti a été financé à hauteur de 210,4 millions de dollars, soit 55 % seulement de ses besoins révisés (382,4 millions de dollars). En décembre 2011, la communauté humanitaire a lancé son appel global pour 2012, dans le cadre duquel elle sollicitait 230,5 millions de dollars de ressources supplémentaires destinées à financer des programmes humanitaires vitaux et des interventions ciblées axées sur la préparation et l'action en cas de situation d'urgence. Pendant la période considérée, la capacité de la Direction haïtienne de la protection civile de superviser des activités de prévention et d'intervention en cas de catastrophe sur toute l'étendue du

territoire, tant au niveau national que local, a pu être mieux renforcée. Plusieurs initiatives ont été menées dans le but de resserrer la coordination et les liens de partenariat entre la Direction, les partenaires humanitaires, le système des Nations Unies et les organisations locales, notamment dans le cadre d'exercices conjoints de simulation, qui faisaient intervenir plus de 50 partenaires, dont la MINUSTAH, l'équipe de pays des Nations Unies, des organisations non gouvernementales locales et internationales et des membres de la société civile. Onze plans de secours, dont un plan national et un plan pour chacun des 10 départements du pays, ont été élaborés avec le concours des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a également fourni des locaux et du matériel informatique au Centre national d'opérations d'urgence et renforcé les capacités des 10 centres départementaux d'opérations d'urgence, en recrutant du personnel supplémentaire et en fournissant du matériel de communication, assurant ainsi une présence plus soutenue de la Direction haïtienne de la protection civile dans les régions. En janvier 2012, le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, administré par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a alloué un montant de 8 millions de dollars pour subvenir aux besoins pressants des populations vulnérables vivant toujours dans les camps.

15. Le relèvement d'Haïti a été entravé par l'expiration, en octobre 2011, du mandat de la Commission intérimaire du relèvement et par l'incertitude qui entourait son renouvellement ou l'établissement d'autres arrangements de coordination avec les donateurs. En janvier 2012, des administrations nationales et institutions multilatérales avaient décaissé 52,9 % (2,38 milliards de dollars) des 4,5 milliards de dollars de contributions annoncées au titre du programme de relèvement pour l'exercice 2010-2011. Ces donateurs avaient également contribué à alléger la dette d'Haïti de 996 millions de dollars. En novembre 2011, la communauté humanitaire a supervisé la construction d'au moins 100 000, ou 90 %, des 111 000 abris provisoires pour 2011, ce qui a permis de loger 420 000 personnes. Plusieurs programmes de réinstallation administrés par le Gouvernement, avec l'appui de l'équipe de pays des Nations Unies, ont permis à plus de 1 500 familles de réintégrer leurs quartiers. Qui plus est, 25 000 maisons endommagées par le séisme ont été reconstruites avec le concours de partenaires humanitaires. L'Union européenne a annoncé des contributions d'un montant de 33 millions d'euros pour la construction de 11 000 maisons dans deux quartiers de Port-au-Prince. En revanche, environ 515 000 personnes vivant dans des camps attendent toujours de trouver des solutions à leurs problèmes de logement.

16. Parmi les progrès tangibles enregistrés en matière de relèvement et de reconstruction au lendemain du tremblement de terre, on peut citer notamment l'enlèvement, en février 2012, de plus de la moitié des débris occasionnés par le séisme, dont 10 % l'ont été dans le cadre de programmes appuyés par les Nations Unies. Plus de 400 000 personnes ont été employées en moyenne pendant trois mois au titre de programmes « travail contre rémunération ». En décembre 2011, 636 écoles, dont 477 établissements semi-permanents et 159 permanents, ont été reconstruites avec l'aide de partenaires du secteur de l'enseignement, soit près de 16 % des bâtiments détruits ou hors d'usage. En outre, 80 % des enfants qui vivaient toujours dans des camps fréquentaient l'école. Il y a également eu une vaste expansion des services de nutrition préventifs et curatifs destinés aux enfants et aux femmes, grâce au soutien apporté par les Nations Unies à l'ouverture de 290 centres

de traitement nutritionnel ambulatoires et de 24 centres de stabilisation en établissement.

IV. Activités de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Appui au processus politique

17. Depuis la prestation de serment du nouveau Gouvernement, la MINUSTAH a tenu, grâce aux bons offices de mon Représentant spécial, des consultations intensives avec les principaux décideurs politiques haïtiens afin d'encourager la collaboration entre l'exécutif et le législatif. La Mission a à maintes reprises contribué à la poursuite du dialogue entre les dirigeants des deux pouvoirs et d'autres acteurs politiques clefs en vue de faire progresser les opérations politiques indispensables tels que l'élaboration d'un programme législatif pour la session parlementaire en cours, la réforme de la justice, le fonctionnement de la Cour suprême, la réforme de la police et la préparation des élections. L'appui de la Mission au processus politique est de plus en plus axé sur la priorité absolue consistant à renforcer les institutions haïtiennes aux niveaux national et local, en préconisant la conclusion d'un pacte politique propre à promouvoir la stabilisation et le développement en Haïti.

18. Mon Représentant spécial a fait plusieurs propositions au Président, au Premier Ministre et aux Présidents du Sénat et de la Chambre des députés quant à la façon dont la MINUSTAH peut, conformément à son mandat, apporter un appui efficace à la réalisation de leurs objectifs. C'est ainsi que la Mission s'emploie, en collaboration avec les dirigeants politiques haïtiens, à élaborer une feuille de route définissant des engagements mutuels concernant les mesures à prendre pour renforcer les institutions, améliorer l'état de droit et promouvoir le développement durable en Haïti. Dans le cadre de son appui stratégique au processus politique, la Mission entend notamment coopérer étroitement avec les partenaires internationaux d'Haïti, dont le corps diplomatique à Port-au-Prince, en vue de donner une impulsion aux priorités du Gouvernement.

Appui aux prochaines élections

19. Le 29 décembre 2011, le Président Martelly a pris un décret portant dissolution du Conseil électoral provisoire à la suite d'une période de crise institutionnelle provoquée par des allégations de corruption et de fraude portées contre trois membres du Conseil, dont son président, Gaillot Dorsainvil. Une procédure judiciaire a été engagée contre M. Dorsainvil mais celui-ci a refusé à ce séjour de comparaître devant le juge d'instruction au motif que la Constitution lui confère l'immunité de juridiction du tribunal. L'absence d'un conseil opérationnel pendant la période à l'examen a limité l'impact de l'appui que la MINUSTAH apporte aux institutions. Celle-ci s'est attachée à mener à terme les tâches liées aux élections de 2010-2011, notamment la destruction du matériel sensible, et à concourir aux préparatifs des élections législatives, municipales et locales partielles. Prévue initialement pour novembre 2011, elles devraient à présent se dérouler en 2012. L'action de la Mission en prélude à ces élections, qui visent à renouveler un tiers du Sénat et à élire les responsables municipaux (maires, délégués municipaux, conseils de sections municipales et assemblées), ont à ce jour porté sur la délimitation des

circonscriptions électorales et les modifications éventuelles à apporter à la loi électorale. La nomination et la mise en place d'un nouveau conseil électoral et l'annonce du calendrier électoral ayant pris du retard, il ne sera plus possible de tenir les élections avant le 8 mai 2012, date à laquelle le mandat d'un tiers des sénateurs en fonctions arrive à expiration. Le vide institutionnel qui en résulterait pourrait accroître les tensions entre le Gouvernement et l'opposition. Selon les évaluations préliminaires, il faudrait jusqu'à cinq mois pour organiser le premier tour des élections à compter de la date à laquelle celles-ci seront annoncées par décret présidentiel.

Affaires militaires

20. La composante militaire de la MINUSTAH a continué de s'acquitter de ses fonctions en ce qui concerne le maintien d'un environnement sûr et stable, ainsi que la gestion des frontières, l'aide humanitaire, la préparation préalable aux catastrophes et l'appui électoral aux activités de relèvement et de reconstruction. Les préparatifs concernant la sécurité et le soutien logistique ont commencé en prévision des prochaines élections. La composante militaire de la Mission a participé à de nombreuses opérations contre la criminalité, notamment l'opération Espoir menée conjointement avec la Police nationale d'Haïti et la composante de police de la Mission en octobre 2011 dans les quartiers de Port-au-Prince jugés à risque et qui a permis d'arrêter plusieurs membres de gangs et de réduire les activités de ces gangs dans les zones ciblées. Plusieurs opérations conjointes de sécurité menées par la Police nationale d'Haïti et les composantes de police et militaire de la Mission attestent une intégration plus poussée que pendant la période examinée dans le précédent rapport. À cet égard, les composantes de police et militaire ont mis en place des procédures opérationnelles types pour faire en sorte que la Police nationale conduisent toujours ces opérations.

21. Durant la période à l'examen, dans le cadre du retrait prescrit des renforts consécutifs au séisme de la composante militaire, deux compagnies ont été retirées des départements de la Grande-Anse et de Nippes. Un bataillon devrait être retiré du département du Sud d'ici fin mars 2012. Le retrait d'un peloton du département du Nord-Ouest est subordonné à l'arrivée d'une unité de police constituée appelée à le remplacer. Parallèlement à la réduction des effectifs, le personnel militaire de la MINUSTAH a reconfiguré la force pour plus d'efficacité. Pour assurer la sécurité dans ces départements, les unités de police constituées de la Mission ont pris le relais des unités militaires qui se sont retirées.

22. La MINUSTAH a continué de mettre à disposition ses moyens de génie militaire en appui à diverses priorités que s'est fixées le Gouvernement en matière de relèvement en vue d'atténuer les risques de catastrophe et d'instaurer des conditions propices à la reconstruction à long terme. Durant la période considérée, les compagnies de génie fournies par le Brésil, le Chili, l'Équateur, l'Indonésie, le Japon, le Paraguay et la République de Corée ont réalisé 53 projets de reconstruction sur un total de 168 projets menés à terme en 2011. Ces projets consistaient à dégager les bâtiments officiels, les hôpitaux, les orphelinats et les écoles qui ont été endommagés par le séisme, à viabiliser les terrains pour construire de nouveaux bâtiments, dont des centres de traitement du choléra, à réparer les routes, à creuser des puits, à drainer les cours d'eau et les canaux en prévision de la saison des pluies (y compris dans les camps de déplacés) et à améliorer divers ouvrages d'irrigation.

Police

23. La réforme et le renforcement de la Police nationale d'Haïti sont restés des activités prioritaires pour la MINUSTAH durant la période à l'examen. Élaboré conjointement par la Police nationale et de police de la Mission, en consultation avec toutes les parties prenantes, un nouveau plan quinquennal de développement de la Police nationale d'Haïti pour 2012-2016 attend l'approbation finale du Gouvernement haïtien. L'effectif actuel de la Police nationale d'Haïti s'établit à 10 106 personnes, dont 760 femmes.

24. Il est prévu de commencer la formation d'environ 550 élèves de la vingt-troisième promotion en avril 2012. Celle-ci a été retardée pour des questions financières et administratives, mais aussi à cause des divergences de vues entre la Police nationale d'Haïti, la MINUSTAH et les autres parties prenantes concernant le calendrier, la durée des cours et la taille des classes. Le recrutement pour la vingt-quatrième promotion se poursuit, l'objectif étant de réserver un quota de 30 % aux diplômés de sexe féminin. Le processus de sélection des policiers mené par un comité conjoint de la Police nationale et de la MINUSTAH a repris en septembre 2011. Durant la période considérée, le comité conjoint a pris la décision définitive de radier de la force 138 policiers « non recommandés », sur un total de 3 583 dont les dossiers ont été examinés depuis décembre 2006. En outre, la composante de police de la Mission et son conseiller pour les droits de l'homme se sont attachés à renforcer les moyens dont dispose la Police nationale pour surveiller les atteintes aux droits de l'homme commises par des membres de la Police nationale et en rendre compte.

25. Le recrutement, l'examen et la formation des policiers ont été entravés par plusieurs facteurs, notamment la nécessité de restructurer le système de recrutement, d'accélérer la rénovation ou la construction de locaux afin d'élargir les cours de formation destinés au personnel intermédiaire et de rang supérieur, d'accroître les ressources budgétaires de façon à élargir la taille des classes et à organiser des séances de formation plus fréquentes et de veiller à ce que les nouveaux élèves formés perçoivent leur salaire mensuel. La MINUSTAH et les autres parties prenantes s'emploient à trouver des solutions face à ces problèmes.

26. La MINUSTAH continue de fournir des avis techniques pour plusieurs projets financés par des donateurs afin de rénover les locaux de la police et d'en construire de nouveaux. La construction d'une école de police destinée à former le personnel de police intermédiaire et de rang supérieur devrait être achevée d'ici à 2013. Il est prévu de construire des locaux supplémentaires pour les unités spécialisées de la Police nationale, y compris les garde-côtes et les unités de maintien de l'ordre. La réduction de l'effectif autorisé de la police de la MINUSTAH, qui devrait passer à 3 241 éléments, devrait commencer en mars et se terminer en juin 2012 au plus tard.

Protection des groupes vulnérables

27. Au cours de la période à l'examen, la MINUSTAH a poursuivi ses activités concernant la police de proximité dans les camps de personnes déplacées, en étroite coordination avec les comités de ces camps. La police de la MINUSTAH a encadré des agents de la Police nationale d'Haïti et a aidé à mettre en place un poste de police secondaire dans le camp Jean-Marie Vincent, le plus grand et le moins en sécurité des camps à Port-au-Prince. En outre, la police de la MINUSTAH a assuré, en partageant les locaux de la Police nationale, une présence permanente et continué

d'effectuer des patrouilles robustes de jour et de nuit dans sept camps de déplacés à haut risque ainsi que des patrouilles quotidiennes par rotation dans quelque 150 camps « non permanents ». Face aux expulsions forcées de personnes déplacées, en particulier à Léogâne, l'épicentre du séisme de 2010, le groupe de la protection a préconisé auprès des autorités haïtiennes l'adoption d'un plan global pour la clôture des camps en fonction des progrès du relogement et de l'identification de lieux de réinstallation à long terme. À Port-au-Prince, le Gouvernement a fait des progrès notables dans l'exécution de son programme de réinstallation « 16/6 », grâce auquel des subventions au loyer ou à la réparation des maisons sont accordées aux résidents de six camps situés dans des quartiers réputés de la ville. Cette initiative s'est accompagnée de la remise en état de 16 quartiers d'où proviennent la plupart de ces personnes déplacées. Ce programme bénéficie du soutien d'un certain nombre de membres de l'équipe de pays des Nations Unies.

28. Les violences sexuelles et sexistes sont restées préoccupantes durant la période à l'examen, en particulier dans les quartiers pauvres de Port-au-Prince, dans les camps de personnes déplacées et dans les zones reculées du pays. En octobre 2011, la MINUSTAH a installé, en collaboration avec la Police nationale d'Haïti et le Ministère haïtien de la condition féminine et des droits de la femme, des salles spéciales d'accueil des victimes dans trois des camps qui présentent le plus de risques à Port-au-Prince. Il est prévu d'installer des locaux identiques dans sept commissariats de la ville. Au cours de la période considérée, la Mission a également mis en place au sein de la Police nationale un bureau de la coordination et de l'intervention pour les violences sexuelles et sexistes. De concert avec le PNUD, la Mission a dispensé une formation dans ce domaine à des formateurs de la Police nationale provenant des 10 départements d'Haïti. Ceux-ci ont à leur tour organisé des ateliers sur les techniques d'enquête relatives aux violences sexuelles et sexistes à l'intention des membres de la Police nationale.

29. Parallèlement, dans le cadre du suivi de 62 affaires de viol enregistrées dans quatre commissariats à Port-au-Prince, la Mission a constaté qu'aucune des affaires n'a débouché sur un procès en raison de l'insuffisance des moyens d'enquête, des règlements à l'amiable ou du refus des victimes de comparaître devant le juge d'instruction, ce qui suscite de graves préoccupations quant à l'efficacité de l'action policière et judiciaire.

Lutte contre la violence communautaire

30. La lutte contre la violence communautaire demeure une mesure de stabilisation indispensable pour remédier à l'instabilité politique, à la faiblesse des institutions de sécurité et aux problèmes socioéconomiques persistants. Étant donné que les retards escomptés dans l'organisation des élections législatives, municipales et locales pourraient exacerber les tensions, les projets de lutte contre la violence communautaire pourraient contribuer à atténuer ces tensions dans les communautés urbaines fragiles visées par le programme.

31. Le Gouvernement haïtien ayant mis l'accent sur la création d'emplois, la MINUSTAH a continué de collaborer avec des partenaires nationaux et internationaux à l'exécution de projets à forte intensité de main-d'œuvre, ainsi qu'à la mise en œuvre d'initiatives de perfectionnement des compétences, de placement, d'assistance juridique et de protection sociale à Port-au-Prince, aux Gonaïves, à Cap-Haïtien et à Jacmel. Depuis mon dernier rapport, la MINUSTAH a achevé

32 des 63 projets de lutte contre la violence communautaire représentant un montant de 9 millions de dollars. Parmi ceux-ci, 26 portent sur la préservation de l'environnement et ont fourni un emploi temporaire à 20 000 jeunes à risque. La MINUSTAH a également appuyé les initiatives de formation professionnelle et continue de fournir un appui à la recherche d'emploi à 1 110 jeunes à risque en partenariat avec le secteur privé haïtien et les institutions publiques. La Mission fournit un soutien en matière d'éducation, de santé et d'accompagnement psychosocial à 2 000 femmes, dont des jeunes femmes détenues et des victimes de violences sexuelles et sexistes.

Appui aux institutions publiques

32. Dans le cadre de la décentralisation du Ministère de l'intérieur et de la défense nationale, la MINUSTAH a aidé 140 municipalités, par des conseils techniques, à mettre la dernière main à leur budget. Elle a détaché quatre administrateurs recrutés sur le plan national auprès des 10 nouveaux délégués départementaux nommés en septembre 2011 par le Président Martelly, pour qu'ils leur fournissent des avis techniques. Elle a également aidé le Parlement haïtien à définir des priorités d'action pour 2012.

33. Les travaux d'infrastructure et d'équipement entrepris pour aider les autorités haïtiennes se sont poursuivis au cours de la période examinée. Depuis juillet 2011, la MINUSTAH et les autorités haïtiennes ont recensé 121 nouveaux programmes de construction nationaux et la MINUSTAH a construit et équipé 35 bureaux préfabriqués qui abritent 21 administrations publiques, notamment le Ministère de la justice et de la sécurité publique, le Ministère du plan et de la coopération extérieure, le Ministère de l'intérieur et de la défense nationale, les services de l'état civil, six tribunaux de paix, l'administration pénitentiaire nationale et la Garde côtière.

Projets à effet rapide

34. Pendant la période considérée, la MINUSTAH a continué de mettre en œuvre des projets à effet rapide pour le compte des populations sinistrées depuis le tremblement de terre, et s'est employée dans le même temps à élaborer de nouveaux projets dans les quatre domaines prioritaires que l'équipe dirigeante de la Mission avait définis en septembre 2011 : l'atténuation des effets de l'épidémie de choléra, l'éclairage public, la remise en état du réseau routier et des infrastructures et la mise en place d'institutions garantes de l'état de droit. Un budget de 7,5 millions de dollars étant prévu pour l'exercice 2011/12 au titre des projets à effet rapide, la MINUSTAH continue à concentrer ses efforts sur l'aide aux populations qui en ont le plus besoin et sur les activités menées dans des domaines qui ne reçoivent pas suffisamment d'aide du Gouvernement et des donateurs. Au 30 janvier 2012, 51 projets étaient en cours de réalisation et 78 autres étaient en passe de démarrer, ces 129 projets représentant un investissement total de 5,57 millions de dollars.

Mise en place d'institutions garantes de l'état de droit

35. Le tumulte politique qui a accompagné la démission du Ministre de la justice, Josué Pierre-Louis, en novembre 2011, a perturbé la coopération de la MINUSTAH avec le Ministère de la justice et de la sécurité publique. Le successeur du Ministre, Michel Pierre Brunache, qui a été nommé en décembre, a publiquement fait état de

l'engagement du Gouvernement à mener les réformes nécessaires pour instaurer l'état de droit. Toutefois, même si tout le monde s'accorde à dire, dans les cercles gouvernementaux, que l'état de droit est une priorité absolue, la Mission a été paralysée dans son action par la réticence obstinée de la classe politique haïtienne et des élites à mettre en œuvre de véritables changements et par l'esprit d'impunité qui continue de régner en leur sein. Il existe à Haïti des structures parallèles profondément ancrées dans la société, qui permettent à des groupes de contourner la loi par la corruption. Le renforcement de l'état de droit a aussi été compromis par le fait qu'en l'espace de 12 mois, pas moins de cinq représentants du ministère public se sont succédé à Port-au-Prince.

36. Au cours de la période considérée, le Président Martelly a nommé le Président et le Vice-Président de la Cour suprême, qu'il a choisis dans une liste de candidats proposés par le Sénat. Le poste de Président de la Cour suprême était vacant depuis 2004. Le 14 février, le Ministre de la justice a annoncé que le Président Martelly prendrait prochainement un décret pour pourvoir les cinq derniers postes de magistrats vacants afin de permettre à la Cour suprême de fonctionner. En janvier 2012, le Président a créé un groupe de travail chargé de proposer des mesures en vue de mettre en œuvre la réforme de la justice, et lui a donné 24 mois pour mener à bien son mandat. Pendant la période considérée, la MINUSTAH et le PNUD ont organisé des rencontres dans les 10 départements haïtiens entre les notables locaux, les autorités municipales et les représentants de la justice et de la police nationale, pour qu'ils cherchent ensemble des solutions locales à l'insécurité et aux conflits politiques.

Justice

37. La MINUSTAH a continué de prêter un appui technique et logistique aux 18 bureaux d'aide juridictionnelle en place dans le pays. Dernièrement, l'Union des nations de l'Amérique du Sud, le partenaire qui finançait le programme d'aide juridictionnelle à Haïti, a informé les parties intéressées et la MINUSTAH de sa décision de mettre un terme à son engagement financier. Le Gouvernement haïtien a alors annoncé à la MINUSTAH qu'il comptait prendre sa relève. En janvier 2012, le Ministère de la justice et de la sécurité publique a constitué un groupe de travail provisoire, auquel participeraient la MINUSTAH et d'autres parties concernées, chargé de préparer la mise en place d'un dispositif d'aide juridictionnelle durable et de revoir le projet de loi portant création du Système national d'assistance légale. En collaboration avec le PNUD, la MINUSTAH a organisé deux journées de travail à Croix-des-Bouquets et à Jérémie afin de former un groupe de 30 policiers, juges et procureurs, dont quatre femmes, aux techniques d'enquête sur les cas d'agression sexuelle. Toujours avec le PNUD, la Mission a continué de contribuer, par un appui technique et logistique, à la création du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, en aidant deux groupes de travail à rédiger son règlement et à y transférer les compétences du Ministère de la justice et de la sécurité publique.

Système pénitentiaire

38. L'aide de la MINUSTAH dans ce domaine a consisté à renforcer les capacités du système pour répondre à ses besoins en matière de sécurité, de personnel et de formation, à élaborer ses politiques et à moderniser son infrastructure. La présence quotidienne de policiers de la MINUSTAH dans les 16 prisons du pays a permis de réaliser des progrès dans l'ensemble de ces domaines prioritaires, en particulier au

niveau local. Néanmoins, les prisons haïtiennes continuent de souffrir du surpeuplement, d'une mauvaise gestion, de la pratique abusive de la détention provisoire et des pénuries d'eau et de nourriture. Des progrès ont été constatés dans les conditions d'hygiène de toutes les prisons, et dans toutes, sauf trois, les mineurs ont été séparés du reste des détenus. Une des priorités de la Mission est d'aider la direction de l'administration pénitentiaire à élaborer des procédures et des pratiques normalisées de gestion de la nouvelle prison de Croix-des-Bouquets. À ce jour, 9 procédures normalisées sur 12 ont été officiellement approuvées par la direction. Les trois dernières seront présentées au Ministre de la justice et à la direction de la Police nationale d'Haïti pour être validées. Pendant la période considérée, la Mission s'est démenée pour faire libérer les prisonniers en détention provisoire et ceux qui avaient fini de purger leur peine. Ainsi, elle a réussi à faire libérer 269 détenus entre septembre 2011 et janvier 2012. Par ailleurs, la MINUSTAH a mené à bien deux projets à effet rapide qui ont contribué à améliorer les conditions de vie et de travail dans deux prisons, celle des Cayes et celle de Grande-Rivière-du-Nord. Elle a également formé 42 surveillants de prison haïtiens à l'évaluation des résultats des nouvelles recrues, et en a formé 14 autres aux techniques de l'interrogatoire, de la fouille et du menottage.

Droits de l'homme

39. Comme auparavant, la Mission s'est employée en priorité à enquêter sur les violations des droits de l'homme et à les dénoncer. En décembre 2011, elle a publié, par l'intermédiaire du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, deux rapports sur des allégations de meurtres commis par des membres de la Police nationale d'Haïti, et a déploré que malgré les efforts consentis par la police et la justice pour enquêter sur ces exécutions, l'État manque singulièrement de moyens pour traduire leurs auteurs en justice et les punir. La Mission a également suivi de près le procès de policiers et de gardiens de prison accusés d'avoir commis des exécutions illégales lors des émeutes qui avaient eu lieu à la prison des Cayes le 19 janvier 2010. Le procès s'est conclu par la condamnation de huit accusés et l'acquittement de six autres. Le 30 janvier, le magistrat haïtien qui dirige l'enquête sur l'ancien Président Jean-Claude Duvalier a déclaré que la loi relative à la prescription empêchait d'exercer l'action publique pour les crimes notoires et avérés perpétrés sous le régime de Duvalier, et que M. Duvalier ne serait jugé que pour des accusations de corruption. La MINUSTAH a exprimé publiquement ses regrets face à cette décision. Elle a continué de plaider pour que l'État établisse les responsabilités des violations des droits de l'homme commises sous le régime de Duvalier, et de lui apporter son concours à cette fin. Elle a également organisé une série de programmes de formation à l'intention des autorités locales et des responsables locaux sur le développement des institutions légales chargées précisément de la défense des droits de l'homme, et a prêté son concours à l'Office de la protection du citoyen.

Égalité des sexes

40. En novembre 2011, en collaboration avec le Ministère de la condition féminine et des droits des femmes et deux associations de défense des droits des femmes, la MINUSTAH a donné le coup d'envoi d'un projet financé par le Luxembourg, qui vise à encourager les femmes à occuper des postes de décision, tant à l'échelle nationale que locale. La Mission a également aidé le groupe parlementaire féminin à

mettre sur pied un projet à effet rapide destiné à faire participer les femmes à la prise de décisions à tous les niveaux et à élaborer des stratégies pour qu'au moins 30 % des emplois publics soient occupés par des femmes.

Protection de l'enfance

41. Au cours de la période examinée, la MINUSTAH a été informée de 110 cas de viol et autres violences sexuelles perpétrées contre des mineurs, de 15 cas de recrutement d'enfants et de leur emploi par des bandes armées, de 12 enlèvements et de 7 assassinats de mineurs, dont certains lors d'échanges de tirs. En collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations et l'UNICEF, la Mission propose des amendements au projet de loi sur la traite des êtres humains afin de le mettre en conformité avec le Protocole de Palerme visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, qu'Haïti a ratifié en 2009. En ce qui concerne la justice des mineurs, la MINUSTAH a continué à réclamer l'accélération de l'organisation des procès et l'amélioration des conditions de détention. Par ailleurs, elle a dispensé trois stages de formation et de sensibilisation dans le département de l'Ouest, en vue de donner à 42 associations locales les moyens de traiter les questions de protection de l'enfance, notamment de violence sexuelle, de justice des mineurs et de traite des enfants.

VIH/sida

42. La MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies ont renforcé leurs mécanismes de coordination et les structures nationales afin de lutter contre le sida à Haïti. Elles ont continué à organiser des activités de sensibilisation et de prévention dans tout le pays, notamment par des stages de formation et des émissions de radio, dans le cadre des programmes d'après crise. L'Instance de coordination nationale du Fonds mondial d'Haïti a été réformée pour que le pays puisse continuer à recevoir des fonds. La MINUSTAH a également aidé le Gouvernement à actualiser son plan national multisectoriel de lutte contre le sida. Par ailleurs, une nouvelle loi révisée sur la prévention du VIH a été présentée au Parlement.

Déontologie et discipline

43. Le Groupe Déontologie et discipline de la Mission s'est surtout attaché à renforcer les mesures de prévention, à accélérer le traitement des affaires disciplinaires et à prendre des mesures correctives, conformément à la politique de tolérance zéro de l'Organisation à l'égard des écarts de conduite de son personnel. Au cours de la période considérée, la MINUSTAH a dû faire face à plusieurs allégations graves de mauvaise conduite visant des membres de son personnel : le viol présumé d'un Haïtien à Port-Salut, le viol présumé d'une mineure aux Gonaïves et des relations sexuelles présumées avec trois mineures à Port-au-Prince. En conséquence, l'opinion publique haïtienne et la classe politique ont manifesté pour dénoncer les pratiques répréhensibles dont le personnel de la Mission se serait rendu responsable. Le 8 février, le Sénat a adopté à l'unanimité une résolution par laquelle il priait le Secrétaire général de lever l'immunité de deux membres de la MINUSTAH tenus pour responsables dans l'affaire des Gonaïves. Dans toutes ces affaires, la Mission a réagi promptement et, spontanément, a ouvert des enquêtes en interne et pris des mesures disciplinaires. Par ailleurs, elle a organisé, à l'intention des 1 265 membres de son personnel, 51 stages de formation sur les fautes professionnelles et la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, à Port-

au-Prince et dans plusieurs régions. En collaboration avec la Section de la communication et de l'information, la Mission a achevé la production d'une vidéo pédagogique sur la prévention des pratiques répréhensibles. Elle a également aidé l'équipe de pays des Nations Unies et les services du médiateur d'Haïti à mettre en place une stratégie complète d'assistance aux victimes.

Information et communication

44. Pendant la période considérée, la MINUSTAH a continué d'utiliser l'information et la communication comme des outils stratégiques lui permettant d'exécuter son mandat et de s'assurer que son action est visible et bien comprise. Elle a notamment réaffirmé sa détermination à appliquer rigoureusement la politique de tolérance zéro de l'ONU à l'égard des écarts de conduite de son personnel. Son action de communication a consisté à organiser régulièrement des conférences de presse, à publier promptement et à diffuser des communiqués de presse émanant du Représentant spécial du Secrétaire général, à inviter les médias sur les chantiers de ses projets et à s'exprimer sur son site Web et dans les médias sociaux. La Mission a également organisé des campagnes d'instruction civique et produit des émissions de télévision qui ont été diffusées sur les chaînes nationales et à l'étranger. La radio MINUSTAH FM a émis 24 heures sur 24, diffusant des informations importantes et menant des campagnes de sensibilisation portant notamment sur la prévention du choléra, la préparation aux catastrophes naturelles et aux ouragans, la promotion du dialogue national et le respect de l'état de droit.

V. Action humanitaire et activités de relèvement et de développement

Coordination entre la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies

45. La MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies ont poursuivi leurs efforts pour mettre au point et exécuter des programmes communs. En janvier 2012, 10 programmes communs, d'un montant total de 250 millions de dollars, étaient en cours d'exécution, dont 5 financés par le Fonds pour le relèvement d'Haïti. Ces programmes portent sur divers domaines prioritaires pour le relèvement, notamment l'enlèvement des décombres, le logement, la santé, le retour des personnes déplacées dans leurs quartiers d'origine ou dans des logements plus sûrs, les repas scolaires et la préservation de l'environnement. Les membres de l'équipe de pays des Nations Unies ont trois priorités communes, à savoir l'appui aux institutions publiques, la décentralisation et l'équité entre les sexes. En vue de réaliser les deux premières, les organismes des Nations Unies ont affecté, en 2011, 419 agents recrutés sur le plan national et 106 recrutés sur le plan international auprès des entités nationales et des collectivités locales en vue de renforcer leurs capacités et de leur apporter une assistance technique. Sous la direction de la MINUSTAH, le Groupe des Douze – le groupe des principaux donateurs en Haïti – s'est réuni régulièrement en vue d'accélérer les progrès et d'améliorer la coordination des activités de relèvement, tout en contribuant à réactiver les principaux groupes de coordination sectoriels (tables sectorielles) sous la direction des ministères. Parallèlement, le Groupe des Douze s'emploie avec le Ministère du plan et de la coopération extérieure à renforcer la structure nationale de coordination de l'aide et à élaborer un accord définissant les responsabilités mutuelles pour le renforcement

de l'administration publique et des institutions nationales. En décembre 2011, la majorité des groupes chargés de l'action humanitaire étaient présidés ou cogérés par des entités gouvernementales. L'une des priorités essentielles de l'équipe de pays chargée de l'action humanitaire en 2012 consiste à rationaliser les structures de coordination de l'action humanitaire afin de consolider le rôle directeur du Gouvernement. Par ailleurs, les acteurs humanitaires renforcent les capacités du Gouvernement en matière de préparation préalable et d'intervention en cas de catastrophe en appuyant le système national d'atténuation des risques de catastrophe, l'objectif étant de mettre en place un plan d'urgence multirisque en cas de séisme, d'inondation, d'ouragan ou de tsunami.

46. Élaboré initialement pour une période de 18 mois allant de juin 2010 à décembre 2011, le Cadre stratégique intégré pour Haïti, principal cadre de référence en matière de programmation pour la MINUSTAH et les organismes des Nations Unies, a été prorogé jusqu'en décembre 2012. Le cadre s'articule en cinq volets, à savoir le volet institutionnel, le volet territorial, le volet relatif à la reconstruction économique et sociale et le volet relatif à l'instauration d'un « environnement propice ». Début 2012, les organismes des Nations Unies présents en Haïti ont entamé l'élaboration d'un nouveau cadre stratégique intégré pour la période 2013-2016, qui incorporera les priorités en matière d'action humanitaire, de développement et de stabilisation en accord avec le nouveau plan du Gouvernement qui découle directement de son plan d'action national pour le relèvement et le développement de mars 2010.

Riposte à l'épidémie de choléra

47. La communauté humanitaire continue de concourir à la riposte nationale à l'épidémie de choléra. Au 20 janvier 2012, le nombre total de personnes infectées s'élevait à 526 524, l'épidémie ayant causé la mort de 7 025 personnes depuis son déclenchement en octobre 2010. Sous la direction du Ministère de la santé publique et de la population, un système national d'alerte au choléra a été mis en place. Des campagnes de sensibilisation à grande échelle et un réseau de centres de traitement ont permis de réduire globalement le taux d'infection et le nombre de victimes. En 2011, plus de 3 millions de personnes ont reçu de l'eau, des produits de traitement de l'eau, des filtres à eau et du matériel d'assainissement fournis par la MINUSTAH, les organismes des Nations Unies et les partenaires humanitaires.

48. À la suite de la publication en mai 2011 du rapport du groupe indépendant d'experts sur l'origine de l'épidémie de choléra, la Mission a continué de concentrer ses efforts sur la prévention. Ainsi, après l'intervention d'urgence, la MINUSTAH, les organismes des Nations Unies, les organisations humanitaires et le mouvement de la Croix-Rouge se sont mis à renforcer la capacité nationale en matière de prévention et de riposte au choléra dans les départements du Centre, d'Artibonite, de l'Ouest, du Nord, du Nord-Est et du Nord-Ouest. Avec l'appui de l'UNICEF, plus de 1 400 formateurs et 5 200 agents communautaires ont été formés à la promotion de l'hygiène, l'accent étant mis en particulier sur la prévention du choléra. L'UNICEF continue d'appuyer, en partenariat avec le Ministère de la santé publique et de la population et la Banque interaméricaine de développement, 16 centres de traitement du choléra, 120 unités de traitement du choléra et 1 172 points communautaires de réhydratation orale. Grâce au concours du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, des campagnes porte-à-porte, des enquêtes sociales de diagnostic et des pièces de théâtre ont aussi contribué à sensibiliser plus de 300 000

résidents de 140 camps et quartiers au choléra et à l'importance du nettoyage des latrines. Enfin, les organismes des Nations Unies et les donateurs ont appuyé, en collaboration étroite avec le Gouvernement, la construction et le fonctionnement d'un centre moderne de traitement des déchets humains près de Port-au-Prince (Morne-à-Cabri), assurant ainsi à la ville et ses environs une plus grande sécurité de l'environnement.

49. L'épidémie de choléra se poursuivra en 2012 et le risque de nouveaux cas demeure. Les progrès en matière de prévention du choléra sont menacés par l'insuffisance des ressources financières, qui a conduit à la fermeture de services d'assainissement dans certains camps accueillant des populations touchées par le séisme, dont des personnes déplacées. Le mauvais état des services d'assainissement, l'insuffisance des sources d'eau salubre, les pluies et les inondations pendant la saison des pluies posent de graves risques et peuvent provoquer de nouvelles infections.

Bureau de l'Envoyé spécial pour Haïti

50. Le Bureau de l'Envoyé spécial a continué d'accompagner le Gouvernement haïtien dans ses efforts pour assurer le suivi des annonces de contribution des donateurs et exercer un certain degré de régulation et de contrôle des prestataires de services non étatiques afin que ceux-ci adaptent leurs activités et leur financement aux priorités du Gouvernement. À cette fin, le Bureau a œuvré en étroite collaboration avec le Ministère du plan et de la coopération extérieure à l'établissement d'une liste des prestataires non étatiques enregistrés. De septembre 2011 à février 2012, le taux de décaissement des donateurs est passé de 43 % à 52,9 %. Quelque 10 % du montant total de 5,33 milliards de dollars décaissé par les donateurs bilatéraux et multilatéraux pour l'action humanitaire et les activités de relèvement en Haïti en 2010 et 2011 sont passés par les circuits gouvernementaux. Une plus grande partie des fonds alloués au relèvement que des fonds alloués à l'action humanitaire est passée par les circuits gouvernementaux, mais les donateurs bilatéraux ont décaissé un montant moins élevé que les donateurs multilatéraux par l'intermédiaire des circuits gouvernementaux. Seulement 6 % des fonds décaissés par les donateurs bilatéraux au titre du relèvement sont passés par les systèmes nationaux haïtiens sous forme d'appui budgétaire.

VI. Aspects financiers

51. Par sa résolution 65/256 B du 30 juin 2011, l'Assemblée générale a affecté la somme de 793 517 100 dollars à l'entretien de la MINUSTAH pour la période allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.

52. Au 9 février 2012, les contributions encore impayées au Compte spécial de la MINUSTAH s'élevaient à 259,2 millions de dollars. Pour toutes les opérations de maintien de la paix, le montant total des contributions impayées à la même date était de 2 801,2 millions de dollars.

53. Au 6 février 2012, les sommes dues aux pays qui fournissent à la MINUSTAH des contingents et des unités de police constituées s'élevaient à 11,9 millions de dollars. Les remboursements au titre des contingents et du matériel leur appartenant ont été effectués respectivement pour les périodes allant jusqu'au 30 novembre 2011 et jusqu'au 30 septembre 2011, conformément au calendrier trimestriel de paiement.

VII. Observations

54. Le compromis auquel sont parvenus le Président Martelly et les législateurs haïtiens, qui a conduit à la prestation de serment du nouveau Gouvernement en octobre 2011, a offert l'occasion de surmonter l'impasse politique qui avait entravé le relèvement du pays et son progrès vers la stabilité et le développement à long terme. Malheureusement, cette occasion n'a pas été saisie. L'affrontement constant entre l'exécutif et le législatif ainsi que les tensions au sein de l'exécutif ont conduit à la démission du Premier Ministre, Garry Conille, après seulement quatre mois d'exercice du pouvoir. C'est le signe que les dirigeants politiques haïtiens ont gravement failli à la responsabilité qui leur incombe de satisfaire les aspirations légitimes de ceux qui les ont élus et d'assurer à Haïti un gouvernement efficace à un moment où le pays a des besoins sans précédent.

55. Il incombe aux pouvoirs exécutif et législatif haïtiens d'agir dans l'intérêt supérieur du peuple haïtien et de nommer rapidement un nouveau premier ministre. Je les encourage à collaborer afin d'éviter, par tous les moyens possibles, les récents différends qui ont empêché de progresser sur la voie du renforcement et de la réforme des institutions de gouvernance d'Haïti. À cet égard, j'appuie fermement l'appel lancé par les membres du Conseil de sécurité lors de leur récente visite en Haïti afin qu'ils travaillent ensemble dans un esprit de compromis. J'encourage tous les acteurs à engager un dialogue politique constructif afin de parvenir à un accord politique et à la réconciliation sur la base de la tolérance mutuelle. Un dialogue véritable sans exclusive est la condition préalable pour faire des progrès notables dans les domaines du relèvement et du développement, des élections, de la réforme constitutionnelle, de l'état de droit, de la protection des droits de l'homme et de la création d'une culture où l'impunité n'est pas tolérée. Au cours de la dernière élection, le peuple haïtien s'est fermement prononcé en faveur du changement; il faut par conséquent que ses dirigeants élus tiennent leurs promesses de campagne.

56. J'ai noté que de plus en plus de sources continuent de faire état de la mobilisation de plusieurs centaines d'anciens membres armés des Forces armées d'Haïti et de nouvelles recrues qui ont occupé d'anciens camps d'entraînement dans plusieurs départements. Je demande au Gouvernement de prendre des mesures fermes pour mettre un terme à cette opération de mobilisation, qui menace la stabilité du pays, et de mener en toute transparence des enquêtes sur leurs sources d'appui et de financement.

57. J'espère que les autorités haïtiennes relanceront bientôt le processus électoral en vue de la tenue des prochaines élections législatives, municipales et locales partielles et qu'elles mettront en place un conseil électoral crédible, ce qui contribuera à redynamiser les institutions haïtiennes et à atténuer le vide institutionnel lorsque le mandat de 10 sénateurs arrivera à expiration le 8 mai 2012. Il importe tout particulièrement que le Gouvernement mobilise les ressources nécessaires pour doter le conseil électoral de moyens administratifs et de gestion électorale. La MINUSTAH est disposée à appuyer le processus électoral, comme elle l'a fait dans le passé, et à coordonner l'assistance électorale internationale à Haïti en coopération avec les autres parties prenantes internationales.

58. Le verdict rendu dans l'affaire des personnes tuées pendant les émeutes de la prison des Cayes le 19 janvier 2010 constitue un signal positif quant à l'engagement des autorités haïtiennes de renforcer l'état de droit et de protéger les droits de

l'homme. Toutefois, je suis préoccupé par le récent arrêt rendu dans l'affaire concernant Jean-Claude Duvalier, portant prescription des atteintes aux droits de l'homme bien étayées qui ont été commises sous le régime de ce dernier. J'encourage les autorités haïtiennes à ne ménager aucun effort pour lutter contre l'impunité.

59. Au moment où les renforts de la MINUSTAH autorisés après le séisme se retirent, et en prélude à la consolidation progressive et ordonnée de son personnel et de ses activités au cours des prochaines années, la Mission réoriente ses efforts sur les tâches essentielles prescrites par lesquelles elle peut susciter le changement, à savoir l'appui au processus politique et la consolidation de l'autorité de l'État ainsi que l'assistance au renforcement des institutions publiques. Haïti aura besoin de l'appui constant de la Mission et des donateurs internationaux pour renforcer les capacités de ses institutions garantes de l'état de droit et de la sécurité. Toutefois, les autorités haïtiennes doivent de plus en plus assumer la responsabilité de la stabilité de leur pays. Cela suppose une plus grande présence de l'État sur toute l'étendue du territoire national incarnée par la Police nationale, un appareil judiciaire fonctionnel et une administration publique performante. Il s'agit également de promouvoir l'éducation et de fournir les services de base, un logement et une protection aux personnes qui sont toujours déplacées du fait du séisme.

60. Haïti a bénéficié d'une assistance internationale considérable au cours de la dernière décennie, en particulier depuis le séisme de janvier 2010. Le Gouvernement et le Parlement doivent saisir l'occasion offerte par ce vif intérêt de la communauté internationale pour renforcer l'état de droit et mettre en place les institutions fortes et plus stables, les droits de propriété fiables et les garanties juridiques, y compris un cadastre et un registre d'état civil, qu'exige l'investissement étranger.

61. J'invite le nouveau Gouvernement à prendre en main le processus de relèvement et de développement d'Haïti. Il faudra prendre des décisions difficiles pour surmonter le manque de volonté politique et la résistance profonde à la réforme en Haïti qui, si rien n'est fait, continueront d'entraver l'essor du pays. Les personnes chargées de conduire les institutions de gouvernance d'Haïti à tous les niveaux doivent faire preuve de plus de responsabilité et de professionnalisme et instaurer un climat politique caractérisé par la tolérance plutôt que la polarisation. Maintenant qu'un Gouvernement haïtien légitime est en place, les autorités haïtiennes ont l'occasion de faire des progrès véritables s'agissant de reconstruire le pays, de renforcer les institutions, d'attirer l'investissement, de promouvoir le développement durable et de pérenniser le respect de l'état de droit et des droits de l'homme.

62. En conclusion, je tiens à exprimer ma sincère gratitude à mon Représentant spécial, Mariano Fernández, à mon Envoyé spécial, l'ancien Président des États-Unis, William J. Clinton, ainsi qu'aux hommes et aux femmes de la MINUSTAH et à l'équipe de pays des Nations Unies et leurs partenaires pour leur dévouement et leur attachement constants au relèvement et à la stabilité d'Haïti.